

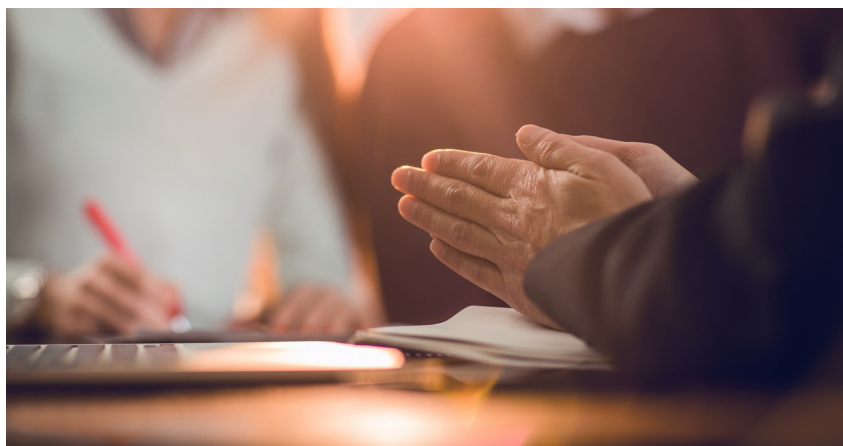


**Syndicat National des Professions
du Chien et du Chat**

44 Rue des Halles
01320 CHALAMONT
snpcc@snpcc.com

LA MÉDIATION VUE PAR LE SNPCC

Service inclus dans votre adhésion



La Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC) a agréé le professeur **Yves Legeay** comme médiateur auprès du **Syndicat National des Professions du Chien et du Chat** (30 avril 2018).

Docteur vétérinaire et Docteur en droit, **Yves Legeay** est professeur agrégé de **Médecine vétérinaire et membre du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires**.

La médiation des litiges de la consommation est une obligation légale due au consommateur par tout professionnel depuis 2016.

Depuis le 1er janvier 2020, pour tout litige inférieur à 5 000€ le recours à la médiation de la consommation est obligatoire avant de saisir le tribunal compétent.

Lors de la conclusion d'un contrat écrit, vous vous devez d'informer le consommateur de la possibilité de recourir, en cas de litige, à une procédure de médiation de la consommation. Afin que nos adhérents soient en conformité avec la loi, dès lors que vous utilisez les documents du SNPCC, les coordonnées d'Yves LEGEAY. De même, vous devez l'indiquer sur son site internet (s'il dispose d'un tel support).

Les champs de compétences du médiateur sont les suivants :

- Activité de vente de chiens et/ou de chats
- Les métiers de services aux animaux familiers (dresseur, éducateur, éducateur comportementaliste, toiletteur, handler (présentation au public, présentation en concours), les activités de promenade sans hébergement, de garde avec ou sans hébergement, d'entraînement, d'utilisation sportive et/ou de loisirs, de transport, d'entretien, de crémation, de transport, de chiens et de chats, ainsi que d'encadrement et d'animation des activités d'attelage canin sur neige et hors neige.
- Les activités d'accomplissement de service de secours et protection, capture, hébergement, entretien et placement en vue de leur adoption des chiens et des chats. Ainsi que d'accomplissement, d'élevage, d'éducation, de dressage, de promotion, de chiens destinés à l'aide aux personnes en situation

de handicap.

Pour les adhérents au SNPCC, l'adhésion au service médiation est inclus dans l'adhésion tout comme la prise en charge des éventuels dossiers qui en découlent.

Vous n'avez donc rien à déboursier ! Seulement veiller à régler votre cotisation chaque année ;-)

Pour les non adhérents, l'adhésion au service seul est à 45€ et le coût de gestion du dossier varie entre 150€ et 300€.

Pour plus d'informations, contactez Sophie sur sophie.chauveau@snpcc.com

[Consulter le site du médiateur](#)



Aide de 4 000 € à l'embauche d'un travailleur handicapé - publication du décret

Dans le cadre du plan «France Relance», le Gouvernement a décidé de créer une aide à l'embauche visant à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge. L'aide financière créée par le Gouvernement d'un montant de 4 000 € sur un an à temps plein est attribuée aux ...

[En savoir plus](#)



Accès des TPE aux services bancaires

Suite à la mission relative à l'accès des TPE/PME aux services bancaires confiée en mai dernier par le Ministre de l'Économie et des Finances au Président de l'Observatoire du financement des entreprises, nous vous remercions de bien vouloir prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire ...

[En savoir plus](#)

Suite au coronavirus des mesures sanitaires sont à mettre en place dans vos établissements. Le public est informé par affichage bien en vue des mesures de sécurité et de précautions à respecter

Comment se protéger et protéger les autres ?



Ne pas se serrer la main



Garder ses distances



Chacun son stylo



Se laver les mains

SNPCC *À vos côtés, une conviction, un engagement*

Coronavirus

u2p-france.fr

LES AIDES AUX ENTREPRISES



Mise à jour en continu.

Pour être écouté(e) et soutenu(e), rejoignez la seule organisation professionnelle dont la représentativité a été établie conformément à la loi du 05 mars 2014 par arrêté

Votre confiance nous est indispensable, adhérez !
Cliquez ici pour en savoir plus et accéder au bulletin d'adhésion.



[Voir la version en ligne](#)

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Ne pas répondre à cet email, cette boîte n'est pas relevée.

Si vous souhaitez nous contacter, connectez-vous à notre site internet,
et notre partie "[contact](#)", merci ! Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes
inscrit(e)

à la newsletter du SNPCC, où qu'une autre personne a inscrit(e) votre adresse mail
afin que vous soyez informé(e) de nos informations. Si vous ne souhaitez plus
recevoir

nos lettres d'informations destinées aux professionnels, vous pouvez vous
désinscrire avec le bouton ci-dessous. Cordialement. Le Conseil d'Administration du
SNPCC

[Se désinscrire](#)

© www.snpcc.com 2020 all rights reserved.

